

SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2014

L'An deux mil quatorze, le vingt six Février, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard MARTINEAU, Maire.

Date de convocation : 19 février 2014
Date d'affichage : 19 février 2014
Nombre de conseillers en exercice 13
présents 09
votants 11

Étaient présents : Madame SAUSSEREAU.

Messieurs BOURSE, CHESNEAU, DESJONQUERES, HÉROUX, LENS, TARTARET et ROBERT formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mesdames BEZAULT, DECAUX et TERRENERE. Monsieur DUTHOO.

Procuration : Madame Monique TERRENERE donne procuration à Monsieur Jean-Luc HÉROUX.
Monsieur Eric DUTHOO donne procuration à Monsieur Gérard MARTINEAU.

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane BOURSE est élu secrétaire de séance.

- Approbation du compte rendu de conseil municipal, en date du 29 Janvier 2014.
- Monsieur MARTINEAU demande que soit inscrit à l'ordre du jour de la présente réunion, le sujet de la tarification de l'eau potable. Le conseil municipal accepte à l'unanimité que cette question soit rajoutée au présent ordre du jour.

I – SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Monsieur Martineau rappelle que suite au changement de prestataires sur l'affermage de l'eau potable, il y a lieu de voter les nouveaux tarifs de l'eau potable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer la taxe sur l'eau, à compter du 1^{er} janvier 2014, comme suit :

Part communale :

- * Part fixe (abonnement) 72.89 euros,
- * Part variable (consommation) 1.2583 euros/m³

Part Lyonnaise des Eaux :

- * Part fixe (abonnement) 25.58 euros,
- * Part variable (consommation) 0.5658 euros/m³

Compte tenu du nouvel équilibre de répartition, entre la part communale et la part de la Lyonnaise des Eaux, le tarif de l'eau potable pour l'usager reste inchangé. Les tarifs concernant la surtaxe d'assainissement restent inchangés.

II – ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2014

Monsieur le Maire détaille les tableaux proposés du projet de budget primitif pour le service Assainissement, et plus particulièrement, les différentes opérations d'investissement envisagés. La création d'une nouvelle station pour le village au lieu-dit "La cressonnière" ainsi que l'extension de la station du hameau de l'enclôître sont chiffrés plus précisément avec leur mode de financement.

Il énumère ensuite, les différents programmes d'investissement répertoriés pour le budget général.

III – AUTORISATIONS ACCORDÉES A M. LE TRÉSORIER

Monsieur le Maire expose que Monsieur VRIGNON, nouveau Trésorier de Neuillé-Pont-Pierre, est arrivée début janvier, et que certaines autorisations doivent être renouvelées.

● AUTORISATION DE POURSUIVRE

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal accepte d'attribuer à Monsieur Jean-Michel VRIGNON, Trésorier, pour la durée de ses fonctions, l'autorisation de poursuivre afférente aux commandements, oppositions à tiers détenteur et saisie-ventes mobilières, et charge M. MARTINEAU de signer cette autorisation.

● ATTRIBUTION D'INDEMNITÉ DE BUDGET ET DE CONSEIL ALLOUÉE AU COMPTABLE DU TRÉSOR

Monsieur MARTINEAU propose d'attribuer à Monsieur Jean-Michel VRIGNON, Trésorier de NEUILLÉ-PONT-PIERRE depuis Janvier 2014 les indemnités de conseil et de confection des documents budgétaires,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal accepte d'attribuer à l'unanimité à Monsieur Jean-Michel VRIGNON, Receveur Municipal, pour la durée de ses fonctions l'indemnité de conseil au taux plein ainsi l'indemnité de budget à compter de l'exercice 2014, et jusqu'à la fin de l'actuel mandat, soit jusqu'à fin mars 2014, conformément à l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983.

IV – STATION D'ÉPURATION DU BOURG : INFORMATION

Monsieur MARTINEAU relate que les plis des offres du marché public pour la station d'épuration ont été ouverts en Commission d'Appel d'offres. Deux sociétés ont répondu pour le lot 1 de la station de 150 Eq/habitant et le poste de refoulement, et 9 pour le lot 2, de la conduite de refoulement. Ces offres sont en cours d'analyse, chez le maître d'œuvre, dans le cadre de sa mission d'assistance.

Les membres du conseil municipal prennent note de cette information.

V – REMERCIEMENT DU RESPONSABLE DE LA SALLE DES FÊTES

Monsieur MARTINEAU rappelle que M. NOYAU a souhaité arrêter sa fonction de responsable de la salle des fêtes, et qu'il avait été évoqué de le remercier en lui offrant un voyage en Alsace.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est d'accord à l'unanimité, M. NOYAU pour ses activités bénévoles pour le compte de la commune depuis octobre 2002 jusqu'au 31 mars 2014.

VI - QUESTIONS DIVERSES

ELECTRICITÉ : TRAVAUX DE L'ENCLOITRE

Travaux de renforcement de l'électricité de l'encloître : compte-tenu de la dissimulation du renforcement, il est proposé d'installer 7 points lumineux, dans le hameau de l'encloître. Le montant est estimé à 11 000 €. Ces travaux pourraient être subventionnés par le Syndicat Intercommunal d'Energie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte par principe ces travaux, et charge M. le Maire de demander une subvention auprès du SIEIL, pour cette opération. Celle-ci sera inscrite dans le Budget Primitif.

CONTRAT CUI POUR AGENT DE L'ÉCOLE

Monsieur MARTINEAU indique qu'une aide financière pourrait être accordée pour l'embauche d'un agent, pour une durée de 2 ans, au sein de l'école, dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir. Une demande de contrat d'accompagnement dans l'emploi est en cours d'agrément.

Après en avoir délibéré,

Le conseil Municipal décide de créer un poste dans le cadre du dispositif "C.A.E. - C.U.I." dans les conditions suivantes :

- Adjoint technique de 2^{ème} classe, à raison de 27 h/semaine, pour une durée de 2 années, soit du 1^{er} Mars 2014 au 28 Février 2016. Une fiche de poste détaillée sera annexée au contrat de travail

ELECTIONS MUNICIPALES DES 23 & 30 MARS 2014 : PERMANENCES

<i>Permanences</i>	<i>Président</i>	<i>Assesseur</i>	<i>Assesseur</i>
de 8 h 00 à 10 h 30	Jean-Luc HÉROUX	Jackie LENS	Jean-Paul ROBERT
de 10 h 30 à 13 h 00	Gérard MARTINEAU	Vincent DESJONQUÈRES	Marie-Annick SAUSSEREAU
de 13 h 00 à 15 h 30	Eric DUTHOO	Monique TERRENERE	Marie-Sophie BEZAULT
de 15 h 30 à 18 h 00	Christophe TARTARET	David CHESNEAU	Stéphane BOURSE

POUR INFORMATION

↳ Il est rappelé que la prochaine réunion de Conseil municipal aura lieu le mercredi 12 Mars 2014, à 19 heures.

Clôture de la séance à 21 h 35.

Affiché le 27 Mars 2014